

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2006-848 du 12 juillet 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20056267 dénommé « ELOPSYS »

NOR : INDI0607769D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20056267 dénommé « ELOPSYS » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

GILLES DE ROBIEN

A N N E X E

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20056267 DÉNOMMÉ « ELOPSYS »

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
19003	Albignac.
19005	Allasac.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
19011	Arnac-Pompadour.
19012	Astailac.
19013	Aubazines.
19015	Ayen.
19019	Beaulieu-sur-Dordogne.
19022	Benayes.
19023	Beynat.
19024	Beyssac.
19025	Beysseac.
19026	Billac.
19029	Brancheilles.
19030	Brignac-la-Plaine.
19031	Brive-la-Gaillarde.
19032	Brivezac.
19035	Chabrignac.
19043	La Chapelle-aux-Brocs.
19044	La Chapelle-aux-Saints.
19047	Chartrier-Ferrière.
19049	Chasteaux.
19050	Chauffour-sur-Vell.
19054	Chenaillet-Mascheix.
19057	Collonges-la-Rouge.
19059	Concèze.
19063	Cosnac.
19066	Cublac.
19067	Curemonte.
19068	Dampniat.
19072	Donzenac.
19077	Estivals.
19078	Estivaux.
19093	Jugeals-Nazareth.
19094	Juillac.
19099	Lagleygeolle.
19105	Lanteuil.
19107	Larche.
19109	Lascaux.
19115	Ligneyrac.
19116	Liourdres.
19117	Lissac-sur-Couze.
19119	Lostanges.
19120	Louignac.
19121	Lubersac.
19123	Malemort-sur-Corrèze.
19124	Mansac.
19126	Marcillac-la-Croze.
19138	Meysac.
19144	Montgibaud.
19147	Nespouls.
19150	Noailhac.
19151	Noailles.
19152	Nonards.
19153	Objat.
19154	Orgnac-sur-Vézère.
19156	Palazinges.
19161	Perpezac-le-Blanc.
19162	Perpezac-le-Noir.
19163	Le Pescher.
19169	Puy-d'Arnac.
19170	Queyssac-les-Vignes.
19177	Rosiers-de-Juillac.
19178	Sadroc.
19179	Saillac.
19182	Saint-Aulaire.
19184	Saint-Bazile-de-Meysac.
19187	Saint-Bonnet-la-Rivière.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
19188	Saint-Bonnet-l'Enfantier.
19191	Saint-Cernin-de-Larche.
19195	Saint-Cyprien.
19196	Saint-Cyr-la-Roche.
19198	Saint-Eloy-les-Tuileries.
19202	Sainte-Féréole.
19216	Saint-Julien-le-Vendômois.
19217	Saint-Julien-Maumont.
19223	Saint-Martin-Sepert.
19229	Saint-Pantaléon-de-Larche.
19230	Saint-Pardoux-Corbier.
19234	Saint-Pardoux-l'Ortigier.
19239	Saint-Robert.
19242	Saint-Solve.
19243	Saint-Sornin-Lavolps.
19246	Saint-Viance.
19253	Segonzac.
19254	Ségur-le-Château.
19257	Sérilhac.
19260	Sioniac.
19270	Troche.
19271	Tudeils.
19273	Turenne.
19274	Ussac.
19276	Uzerche.
19278	Varetz.
19279	Vars-sur-Roseix.
19280	Végennes.
19282	Venarsal.
19285	Vigeois.
19286	Vignols.
19288	Voutezac.
19289	Yssandon.
23002	Ajain.
23033	La Brionne.
23036	Bussière-Dunoise.
23052	La Chapelle-Taillefert.
23088	Gartempe.
23092	Glénic.
23096	Guéret.
23132	Montaigut-le-Blanc.
23169	La Saunière.
23170	Savennes.
23186	Saint-Christophe.
23193	Sainte-Feyre.
23195	Saint-Fiel.
23206	Saint-Laurent.
23208	Saint-Léger-le-Guérétois.
23242	Saint-Silvain-Montaigut.
23245	Saint-Sulpice-le-Guérétois.
23247	Saint-Vaury.
23248	Saint-Victor-en-Marche.
46003	Alvignac.
46018	Le Bastit.
46030	Bio.
46059	Carlucet.
46078	Couzou.
46083	Cressensac.
46128	Gramat.
46165	Lavergne.
46193	Miers.
46213	Padirac.
46238	Rignac.
46240	Rocamadour.
46317	Thégra.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
87001	Aixe-sur-Vienne.
87002	Ambazac.
87004	Augne.
87005	Aureil.
87009	Beaumont-du-Lac.
87013	Bersac-sur-Rivalier.
87015	Beynac.
87016	Les Billanges.
87019	Boisseuil.
87020	Bonnac-la-Côte.
87021	Bosmie-l'Aiguille.
87024	Bujaleuf.
87025	Burnac.
87027	Bussière-Galant.
87029	Les Cars.
87031	Le Chalard.
87032	Châlus.
87035	Champnétery.
87038	Chaptelat.
87039	Château-Chervix.
87040	Châteauneuf-la-Forêt.
87042	Le Châtenet-en-Dognon.
87043	Cheissoux.
87048	Condat-sur-Vienne.
87049	Coussac-Bonneval.
87050	Couzeix.
87051	La Croisille-sur-Briance.
87058	Domps.
87062	Eybouleuf.
87063	Eyjeaux.
87064	Eymoutiers.
87065	Feytiat.
87066	Flavignac.
87070	La Geneytouse.
87071	Glandon.
87072	Glanges.
87075	Isle.
87076	Jabreilles-les-Bordes.
87077	Janailhac.
87079	La Jonchère-Saint-Maurice.
87081	Journac.
87082	Ladignac-le-Long.
87083	Laurière.
87084	Lavignac.
87085	Limoges.
87086	Linards.
87088	Magnac-Bourg.
87093	Masléon.
87094	Meilhac.
87095	Meuzac.
87096	La Meyze.
87099	Moissannes.
87104	Nedde.
87105	Neuvic-Entier.
87106	Nexon.
87107	Nieul.
87112	Pageas.
87113	Le Palais-sur-Vienne.
87114	Panazol.
87117	Peyrat-le-Château.
87118	Peyrilhac.
87119	Pierre-Buffière.
87120	La Porcherie.
87123	Rempnat.
87124	Rilhac-Lastours.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
87125	Rilhac-Rancon.
87127	La Roche-l'Abeille.
87129	Royères.
87130	Roziers-Saint-Georges.
87132	Saint-Amand-le-Petit.
87134	Sainte-Anne-Saint-Priest.
87138	Saint-Bonnet-Briance.
87142	Saint-Denis-des-Murs.
87143	Saint-Gence.
87144	Saint-Genest-sur-Roselle.
87146	Saint-Germain-les-Belles.
87147	Saint-Gilles-les-Forêts.
87148	Saint-Hilaire-Bonneval.
87150	Saint-Hilaire-les-Places.
87151	Saint-Jean-Ligoure.
87152	Saint-Jouvent.
87153	Saint-Julien-le-Petit.
87156	Saint-Just-le-Martel.
87157	Saint-Laurent-les-Eglises.
87159	Saint-Léger-la-Montagne.
87161	Saint-Léonard-de-Noblat.
87166	Saint-Martin-le-Vieux.
87167	Saint-Martin-Terressus.
87169	Saint-Maurice-les-Brousses.
87170	Saint-Méard.
87174	Saint-Paul.
87176	Saint-Priest-Ligoure.
87177	Saint-Priest-sous-Aixe.
87178	Saint-Priest-Taurion.
87181	Saint-Sulpice-Laurière.
87183	Saint-Sylvestre.
87186	Saint-Vitte-sur-Briance.
87187	Saint-Yrieix-la-Perche.
87188	Saint-Yrieix-sous-Aixe.
87190	Sauviat-sur-Vige.
87191	Séréilhac.
87192	Solignac.
87193	Surdoux.
87194	Sussac.
87201	Verneuil-sur-Vienne.
87202	Veyrac.
87203	Vicq-sur-Breuilh.
87205	Le Vigen.